

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-396 DU 18 AOUT 1997

Chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI
SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
de la Législation et des Droits de l'Homme
de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI
Ministre des Travaux Publics et des Transports
le 16 Août 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

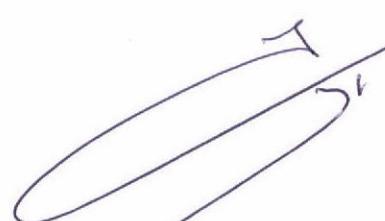
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 16 Août 1997, Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 AOUT 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MTPT-MJLDH 4 - SGG 4 -
AUTRES MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.